DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): M. ERIC LE DISSES

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 21 Octobre 2016

OBJET : Politique Publique des Ports - Aide au développement des activités portuaires - 3ème répartition 2016 - Carenes

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer, dans le cadre du dispositif d'aide au développement des activités portuaires, au titre de l'exercice 2016, une subvention de 2 500 € à l'Association Carenes, pour l'entretien, la réparation et la remise en état de ses 4 bateaux en bois.

La dépense correspondante, soit 2 500 €, sera engagée sur l'autorisation de programme 2014-10039L – chapitre 204 – fonction 64 – article 20421 du budget départemental, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée